

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE
DIRECTION REGIONALE DU TRESOR GHARDAIA
NIF: 424001008047026

Place Mohammed Khemisti - GHARDAIA

AVIS D'attribution provisoire

Conformément aux dispositions de l'article N° 65 du décret Présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics modifie et complété.

La Direction Régionale du Trésor à GHARDAIA annonce à l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la procédure négociée après consultation N° 11/2025 ,après l'infructuosité de l'appel d'offre ouvert N°01/2025 pour la deuxième fois, «Acquisition de mobilier de bureau au profit des trésoreries wilaya -DRT Ghardaia, notifié a l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre par une lettre de consultation le 14/12/2025.

Que suite à l'évaluation des offres techniques et financières conformément aux conditions du cahier des charges, l'attribution provisoire du marché s'établi comme suit :

Opération	Lot	Entreprise	Montant de l'offre en TTC (DA)	Note globale (Technique + financière)	Délais de réalisation	Observation
Acquisition de mobilier de bureaux au profit des trésorerie wilaya - DRT Ghardaia	Lot unique	ZERBANI ABDALLAH NIF : 18247030001117000000	16.755.200,00 DA	100.00	20 Jours	Meilleure offre

OBSERVATION : les soumissionnaires, intéressés par les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher de la DRT GHARDAIA au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15 / 247 du 16/09/2015 , portant réglementation des marchés publics modifié et complété.

Tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya de GHARDAIA , dans un délais de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15 / 247 du 16/09/2015 , portant réglementation des marchés publics modifié et complété.